

APPEL A CANDIDATURES DE COMMERÇANTS

VILLE DE NOËL – ARRAS

DU 29 NOVEMBRE AU 29 DECEMBRE 2024



Pensez à l'environnement : n'imprimez pas les 5 premières pages de ce dossier de candidature et privilégiez l'impression recto-verso.

PREAMBULE :



Frédéric Leturque
Maire d'Arras
Président de la CUA
Conseiller régional

C'est avec une grande joie que je vous invite à venir célébrer la magie de Noël, où d'ailleurs, le marché de Noël d'Arras fêtera ses 35 ans d'existence. Cette année encore, notre ville se transforme en un véritable monde féérique, où chacun pourra profiter d'une ambiance chaleureuse et festive en cette période de fin d'année.

Le marché de Noël d'Arras est bien plus qu'un simple événement, il incarne l'esprit de partage, de convivialité et de solidarité qui caractérisent notre ville. C'est l'occasion idéale de se retrouver en famille, entre amis, et de créer des souvenirs inoubliables.

Au cœur de notre marché, vous trouverez une multitude de stands, tous plus charmants les uns que les autres. Des artisans locaux vous proposeront leurs créations uniques, pour trouver des cadeaux originaux. Les délices culinaires seront également au rendez-vous, avec des spécialités régionales et internationales qui raviront vos papilles.

Le marché de Noël, c'est aussi une programmation riche en animations pour petits et grands. Des spectacles de rue et des attractions familiales seront organisées tout au long du mois de décembre. Sans oublier bien sûr la présence du Père Noël en personne, qui recevra les enfants, distribuera des friandises et déambulera au sein du plus beau marché de Noël au nord de Paris.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui contribuent à la réalisation de cet événement majeur pour Arras, qu'il s'agisse des commerçants, des associations ou des services municipaux. Leur engagement et leur passion font de cet événement un véritable succès chaque année.

Avec Aude VILLETTE-TORILLEC, adjointe déléguée à l'Attractivité, à l'Art de vivre et au Tourisme, nous espérons que vous serez à nos côtés pour vivre la magie de Noël, partager des moments de bonheur et de convivialité et soutenir nos commerçants et artisans locaux. C'est ensemble que nous construisons une ville dynamique et solidaire, où il fait bon vivre.

Joyeux Noël à tous !

DESCRIPTION DE LA VILLE DE NOËL 2024

La Ville de Noël 2024 aura lieu du **vendredi 29 novembre au dimanche 29 décembre 2024**.

Les **horaires d'ouverture** seront les suivants : Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 12h à 20h30, vendredi de 12h à 22h, samedi de 10h à 22h, dimanche de 10h à 20h30.

Cas particuliers : Mardi 24 décembre de 12h à 17h, fermé le mercredi 25 décembre. Clôture de la Ville de Noël le dimanche 29 décembre à 20h30.

Dates prévisionnelles de montage : entre le 19 et le 28 novembre 2024 : un calendrier précis sera partagé aux exposants pour l'installation ou l'aménagement des chalets sur cette période.

Dates prévisionnelles de démontage : du 30 décembre 2024 au 3 janvier 2025. Aucun démontage de chalet ne sera possible avant le jeudi 2 janvier 2025.

Grand'Place



La Grand'Place restera l'espace le plus grand de la Ville de Noël. Sa configuration et ses dimensions lui permettront d'accueillir les manèges et attractions avec une emprise au sol large tout en lui permettant le positionnement de chalets d'exposants de manière harmonieuse.

Places commerçantes disponibles en 2024 : entre 75 et 95.

Place des Héros



Le sapin XXL (son étoile culmine à 25 m) sera toujours l'élément de décoration central de la Place des Héros en 2024. L'arche lumineuse et ses décorations viendront sublimer cette place qui devient un lieu incontournable pour les visiteurs.

Places commerçantes disponibles en 2024 : entre 28 et 40.

Place d'Ipswich : la maison du Père Noël



Le succès de la Maison du Père Noël est grandissant. L'animation attire plusieurs milliers de personnes à chaque édition (Près de 15 000 en 2023).

La Place d'Ipswich, légèrement en retrait, offre un trait-d'union entre la Grand'Place et la Place des Héros et présente un atout majeur pour développer notre Ville de Noël et constituer les prémices du parcours piéton. La Ville d'Arras souhaite développer cet espace en reconstituant un petit village autour de la Maison du Père Noël, un espace intime, rempli de la féerie de Noël et propice à l'évasion.

Places commerçantes disponibles en 2024 : jusqu'à 10.

Place de la gare : la Gare Enchantée



La gare constitue une entrée majeure de la ville avec plus de 40 000 personnes journalières qui l'empruntent pour des déplacements ferroviaires. Sa décoration et son flux constant constituent donc des atouts pour proposer une vente à emporter en lien avec la thématique de Noël.

La rénovation initiée par la Ville d'Arras sur cette place en fera dans les années à venir une place majeure de notre parcours.

Places commerçantes disponibles en 2024 : jusqu'à 4.

35 ans ça se fête !

En 2024 la Ville de Noël fêtera ses 35 ans d'existence. Depuis ses débuts, elle n'a fait que croître et s'embellir pour vous proposer aujourd'hui une version optimisée qui grandira elle aussi dans les années à venir. De nombreuses animations sont prévues sur toute la période et dans l'ensemble de la Ville. La ville renforcera également les éléments de décoration déjà présents et plusieurs nouveautés seront prévues pour cette édition 2024. De quoi vous donnez envie de participer, nous l'espérons, à cette édition anniversaire !!

En 2024, nous donnerons à nouveau la priorité aux commerçants qui souhaitent s'investir avec nous dans ce nouveau projet mais également aux commerçants pouvant garantir la qualité de leurs produits, et en respectant l'ambiance décorative que propose la Ville d'Arras (présentation soignée, qui s'intègre parfaitement à l'univers du marché de Noël d'Arras, sur la thématique de Noël, de l'Hiver). Cette année encore, tous les artisans seront également favorisés grâce à notre tarif spécifique (cf. page 13).

! Une place attribuée sur les éditions précédentes, n'assure pas une acceptation du dossier sur l'édition 2024 ou un emplacement réservé.

Cette présente consultation porte sur 149 emplacements maximum. La ville se réserve la possibilité de limiter ce nombre au regard des candidatures proposées et des dimensions des chalets retenus.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la Direction des Grands Evénements par email à l'adresse villedenoel@ville-arras.fr.

Le dossier de candidature doit être retourné **impérativement par courrier** ET **au plus tard le 12 avril 2024** (cachet de la poste faisant foi) :

à l'adresse :

Mairie d'Arras, Direction des Grands événements
Candidature Ville de Noël 2024
6 Place Guy Mollet
62022 Arras Cedex

Vous pouvez également déposer votre dossier directement à l'accueil de la mairie en indiquant sur l'enveloppe : « Direction des Grands Evènements, Candidature Ville de Noël » et en demandant impérativement de tamponner votre enveloppe avec la date du jour.

ATTENTION : les dossiers de candidature reçus par email ne sont plus acceptés.

Vous pouvez cependant transmettre des médias dans le cadre d'un complément d'informations à votre dossier à l'adresse email villedenoel@ville-arras.fr en n'oubliant pas de préciser le nom de votre dossier.

- La réception de ce dossier de **candidature ne vaut pas admission.**
- Un email vous sera envoyé pour confirmer la bonne réception de votre dossier.
- **Tout dossier incomplet ou qui arrivera au-delà de la date indiquée ci-dessus** ne sera pas examiné par la Ville.
- Deux options sont possibles : la location d'un chalet appartenant à la Ville d'Arras ou la location d'un emplacement sur lequel vous pouvez disposer votre propre chalet.
- L'attribution des chalets ou emplacements s'effectue en fonction des critères de sélection définis en page 17 de ce présent document et de la disponibilité des chalets.

Date de réception : _____

 Complet IncompletAvis : Favorable Défavorable

CANDIDATURE VILLE DE NOËL ARRAS 2024

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- le présent dossier de candidature complété et signé
- Photos des produits ou tout document descriptif. Les médias uniquement, peuvent être transmis par email à l'adresse : villedenoel@ville-arras.fr
- le KBIS de la société datant de moins de 3 mois
- la photocopie de la carte de commerçant ambulant
- une attestation sur l'honneur quant aux condamnations et faillites (document disponible auprès de votre Chambre de Commerce et d'Industrie)
- une photocopie recto-verso de la pièce d'identité du demandeur
- pour les artisans : l'extrait d'immatriculation de la Chambre des métiers et de l'artisanat datant de moins de 3 mois ou une copie de votre page d'entreprise sur le site data.inpi.fr (pour bénéficier d'un tarif spécifique -> cf page 13)
- pour les entreprises dont le siège est situé au sein de la Communauté Urbaine d'Arras : un justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour bénéficier d'un tarif spécifique -> cf page 13)

Si vous souhaitez un emplacement, les éléments ci-dessous sont également obligatoires :

- Plusieurs photos de votre chalet (4 faces),
- Un plan côté de celui-ci (largeur, profondeur, hauteur, toiture) avec le détail des ouvertures (porte et volets).

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné par l'organisateur.

NB : les documents en langue étrangère doivent être traduits en français.

Cas particulier : pour cette édition, trois emplacements de différentes emprises (2 emplacements de 50m² minimum chacun et 1 emplacement de 100m² minimum) sont disponibles pour l'activité suivante : vente de boissons alcoolisées et chaudes, à emporter ou à consommer sur place avec du mobilier adapté. Cela implique que les chalets proposés sur ces emplacements doivent répondre aux normes de sécurité en vigueur au moment de la manifestation. S'agissant d'un cas particulier, un seul candidat sera retenu pour l'exploitation de l'ensemble des espaces commercialisés permettant ainsi de rationaliser l'approvisionnement et la fourniture des produits, dans une logique de réduction de l'empreinte carbone. Il est attendu qu'au moins 2 de ces emplacements devront comporter des salles permettant d'accueillir du public en intérieur.

Si vous souhaitez candidater sur ces emplacements, les éléments ci-dessous sont également obligatoires :

- Plusieurs photos de vos trois chalets : extérieur (4 faces) et intérieur, avec le mobilier proposé, garantissant l'esthétisme recherché par la Ville d'Arras,
- Un plan côté de ces derniers : extérieur (largeur, profondeur, hauteur, toiture) avec le détail des ouvertures (porte(s) et volets) et intérieur (avec emplacement du mobilier et ouvertures)
- Détail des matériaux utilisés pour la toiture, le châssis et qualité du bois exploité (épaisseur, essence de bois, catégorisation de l'autoclave),
- Mode d'éclairage extérieur et intérieur,
- Dossier photographique permettant d'apprécier l'esthétisme et les qualités des finitions de l'installation,
- La liste des produits proposés à la vente,
- La grille tarifaire envisagée.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné par l'organisateur.

NB : les documents en langue étrangère doivent être traduits en français.

Formulaire à remplir

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Raison sociale : _____

SIREN : _____ SIRET : _____

Nom-prénom : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Tél : _____ Mail : _____

DEMANDE EN QUALITE DE

ARTISAN FORAIN COMMERCANT ARTISTE AUTRE : _____

ATTENTION

Interdiction de vendre des produits mettant en péril la sécurité, exemple : armes blanches.

Obligation de mettre à la vente des produits répondant aux normes européennes.

CATEGORIE DES PRODUITS PROPOSES

- Alimentation / Boissons à consommation immédiate ( gaz interdit -> cf page 14)
Tout type de consommation sur place, non emballé : par exemple chichis, gaufres, chocolats chauds,...
- Alimentation / Boissons à emporter
Tout produit alimentaire emballé qui peut se consommer plus tard : par exemple bouteilles de vins, produits d'épicerie, pain d'épices,...
- Artisanat du monde
- Jeux / Jouets
- Décoration de Noël
- Décoration / Art de la table
- Habillement / Accessoires
- Bijouterie
- Produits cosmétiques
- Expériences
- Autre (précisez) : _____

CARACTERISTIQUES DES PRODUITS

Merci de cocher les cases qui définissent la majorité de vos produits.

- Type de produits :

Produits d'artisanat* (représentent _____%)

Définition : Produits fabriqués par des **artisans, soit entièrement **à la main**, soit à l'aide d'outils à main ou même de moyens mécaniques, pourvu que la **contribution manuelle directe de l'artisan** demeure la **composante la plus importante** du produit fini. Un produit artisanal est un produit fabriqué en **pièces uniques** ou en **petites séries**. Il met en jeu le **savoir-faire** d'un ou plusieurs artisans. Pour l'opposer à un produit industriel, le produit artisanal n'est pas fabriqué en grandes quantités par des machines.*

Produits de type « achat-revente » (représentent _____%)

- Fabrication française : OUI NON

- Provenance géographique des produits : _____

- Produits éthiques, éco-labellisés : OUI NON

Si OUI, le nom du ou des labels : _____

LISTE EXHAUSTIVE DE VOS PRODUITS

Attention, en cas de sélection de votre dossier, la liste de produits indiqués dans votre dossier de candidature sera reprise dans votre contrat de location (sous réserve de la validation de la totalité des produits par l'organisation). Aucun produit supplémentaire ne pourra être ajouté ou retiré par la suite sans l'accord de l'organisation. Un contrôle régulier sera effectué par la Ville d'Arras lors de l'exploitation de la Ville de Noël. Si un produit non recensé dans le paragraphe ci-dessous est proposé à la vente, la Ville d'Arras prendra les mesures nécessaires à l'encontre de l'exploitant.

CHALET OU EMPLACEMENT

- Souhaitez-vous louer un chalet ou un emplacement ?
 - Chalet
 - Emplacement, j'amène mon propre chalet
 - Emplacements spécifiques liés au cas particulier précisé (cf. page 7)

> *Surlignez le tarif correspondant à la prestation souhaitée dans la grille tarifaire (pages 15 et 16)*

NOUVEAUTÉ – DEMANDE DE RESERVES TECHNIQUES :

Les réserves extérieures supplémentaires aux chalets seront désormais soumises à autorisation préalable de l'organisateur et facturées comme un emplacement supplémentaire (cf. tarifs page 16). La surface au sol de la réserve sera prise en compte dans le calcul du tarif. L'aménagement de la réserve et son contenu sont à la charge de l'exposant. Si la réserve fait partie intégrante de votre chalet et figure sur votre plan de chalet, elle ne sera pas facturée.

- Avez-vous besoin d'une réserve en complément du chalet ?
 - Oui, précisez les dimensions : _____
 - Quel sera son contenu ? : _____ :

Pour rappel : Le stockage de déchets quel qu'en soit la nature est interdit derrière ou sur les côtés des chalets. Les réserves devront être habillées afin qu'elles restent discrètes pour les visiteurs.

- Avez-vous prévu de faire rentrer du public à l'intérieur du chalet ? (que ce soit le vôtre ou celui de la Ville d'Arras) :
 - OUI (=ERP*)
 - NON



RAPPEL DE LA REGLEMENTATION DES ERP

**En cas d'ERP (Etablissement Recevant du Public), si le chalet est loué à la Ville d'Arras, celle-ci réalisera une rampe d'accès pour permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir accéder à votre chalet (Plan AD'AP). Si le chalet vous appartient, vous devrez obligatoirement l'équiper d'une rampe fixe ou amovible répondant aux normes en vigueur et répondant notamment aux caractéristiques suivantes : supporter une masse minimale de 300 kg ; être suffisamment large pour accueillir une personne en fauteuil roulant ; être non glissante ; être contrastée par rapport à son environnement (rampes amovibles) ; être constituée de matériaux opaques (rampes amovibles). A noter qu'une rampe amovible est stable et assortie d'un dispositif permettant à la personne handicapée de signaler sa présence au personnel de l'établissement.*

INFORMATIONS IMPORTANTES

Dans le cadre d'une mise en conformité, la ville d'Arras a dû appliquer une TVA sur sa tarification. Afin de ne pas trop impacté les commerçants, exceptionnellement pour l'année 2024, la ville d'Arras n'augmentera pas ses tarifs de base. À noter : la TVA est récupérable pour les commerçants (sous conditions).

Les tarifs sont déterminés selon plusieurs paramètres détaillés ci-dessous. Nous vous invitons donc à être très attentifs aux différents paramètres lors de la sélection de votre tarif ci-après :

- 1) **Le lieu** : Les tarifs sont différents en fonction de chaque place : Place des Héros, Grand'Place, Place d'Ipswich/Jean-Marie Prestaux, Place Foch.
- 2) **La catégorie de produit** :
 - **Produits à emporter** : s'appliquent à toutes les catégories de produits à emporter liés à : l'artisanat, la décoration, l'art de la table, la décoration de Noël, les jeux, les jouets, la bijouterie, l'habillement, l'accessoire, la gastronomie à emporter.
 - **Produits à consommer sur place** : s'appliquent uniquement à toutes les catégories de produits liés à la consommation directe sur place tels que la restauration rapide et les boissons à consommation immédiate (exemple chocolat chaud, chichis, gaufres,...). Si vous vendez des produits à consommer sur place ET des produits à emporter, il faut choisir la catégorie des produits à consommer sur place.
- 3) **La puissance électrique** : La mairie d'Arras peut fournir une puissance électrique de 3KW ou 6KW. Précisez votre choix en surlignant la case dans la grille tarifaire correspondant au type de chalet ou emplacement. En cas de puissance électrique supérieure à 6KW, merci de surligner le tarif « autonome ». Dans ce cas, il conviendra de prendre contact vous-même avec votre fournisseur d'énergie pour la pose d'un compteur et d'un coffret électrique (nous vous conseillons de le faire 2 mois avant minimum), une fois que l'organisation vous aura confirmé la distance entre la borne et l'emplacement de votre chalet.
- 4) **La provenance géographique** : Un tarif plus avantageux est proposé aux commerçants de la Communauté Urbaine d'Arras. En cas de sélection d'un tarif « CUA », vous devez joindre à votre dossier un justificatif de domiciliation d'entreprise de moins de 3 mois au nom du commerce.
- 5) **Vous êtes artisan et vendez vos propres produits d'artisanat** :

Pour bénéficier d'une **remise de 30%** sur les tarifs indiqués, vous devez être **artisan** et vendre **exclusivement** les produits que **vous fabriquez vous-même**. « Définition : Un **artisan** est un chef d'entreprise qui investit sur son savoir-faire. Il doit exercer une activité professionnelle de fabrication, de transformation, de réparation, de prestation de services relevant de l'artisanat. L'entreprise doit générer l'essentiel de son revenu de la vente de produits et de services issus de son propre travail. Un artisan doit être économiquement indépendant. L'entreprise doit intervenir pour son propre compte et non pour celui d'une autre personne morale ou physique. L'artisan doit

être immatriculé au répertoire des métiers et donc être inscrit à la Chambre des métiers et de l'artisanat. Les **produits d'artisanat** sont des produits fabriqués par des **artisans**, soit entièrement **à la main**, soit à l'aide d'outils à main ou même de moyens mécaniques, pourvu que la **contribution manuelle directe de l'artisan** demeure la **composante la plus importante** du produit fini. Un produit artisanal est un produit fabriqué en **pièces uniques** ou en **petites séries**. Il met en jeu le **savoir-faire** d'un ou plusieurs artisans. Pour l'opposer à un produit industriel, le produit artisanal n'est pas fabriqué en grandes quantités par des machines. » Pour que la Ville d'Arras puisse juger du fondement de votre demande, vous devez joindre à votre dossier **votre extrait d'immatriculation de la chambre des métiers et de l'artisanat (datant de moins de 3 mois) ou une copie de votre page d'entreprise sur le site data.inpi.fr**, vendre le type de produits déclarés et reconnus la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et fournir suffisamment d'éléments permettant à la Ville d'Arras de vérifier que vos produits d'artisanat rentrent bien dans le cadre de la définition ci-dessus. Si votre dossier est incomplet au moment de la clôture des candidatures et qu'il ne permet pas à la Ville d'établir ce jugement, la remise pourra vous être refusée. Les catégories de produits à consommer sur place ne peuvent pas bénéficier de ce tarif préférentiel.

Les prix contenus dans ce document sont fermes et définitifs dans le cadre de l'appel à candidatures de la Ville de Noël 2024.

Type de chalets :

Les chalets de type A, H, B, F, E, J sont des chalets qui sont équipés d'une tablette et qui s'ouvrent avec un ou deux volets. Les chalets de type C et K sont des chalets dont la façade peut être modulable avec la possibilité d'une ouverture totale ou partielle. Les chalets de type G et I sont des chalets qui s'ouvrent entièrement grâce à des panneaux coulissants ou des volets.

A noter : le parc de chalets de la Ville d'Arras a quelques années maintenant. Les chalets mis à disposition ne sont donc pas tous identiques et pas dans le même état. Nous faisons en sorte de les fournir à minima propres et fonctionnels mais certains sont parfois moins esthétiques que d'autres, parfois un peu plus petit ou un peu plus grand, un volet est parfois plus pratique à ouvrir qu'un autre, etc... Etant donné qu'ils sont tous différents, les prix sont basés uniquement sur un type de dimensions au sol. Il faut donc prendre en compte que lorsque vous choisissez de louer un chalet à la Ville et même si vous avez payé le même prix que votre voisin, vous n'aurez sans doute pas le même chalet.

Il n'est pas possible de choisir un chalet en particulier, c'est la Ville qui se charge de la répartition selon ses stocks. Néanmoins, nous pourrons vous fournir sur demande les dimensions précises et des photos du chalet qui vous a été attribué.



Utilisation du gaz : Depuis 2022, l'utilisation de bouteilles de gaz est **formellement interdite** au sein des chalets de la Ville de Noël. Les commerçants proposant de la restauration immédiate devront donc s'adapter à cette nouvelle consigne en privilégiant la cuisson via des appareils électriques.

GRILLE TARIFAIRE - VILLE DE NOEL ARRAS 2024

Surlignez le tarif correspondant au type de chalet ou d'emplacement que vous souhaitez en fonction du lieu, du type de produits vendus, de la puissance électrique et de votre provenance géographique.

GRAND' PLACE

*dimensions extérieures approximatives

PRODUITS A EMPORTER Location de chalets et emplacements pour les produits à emporter : Artisanat, décoration, arts de la table, décoration de Noël, jeux, jouets, bijouterie, habillement, accessoires et gastronomie à emporter	ARRAGEOIS ET CUA*						HORS CUA					
	AUTONOME		3KW		6KW		AUTONOME		3KW		6KW	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
A - 2,45M X 1,85M*	1 719	2 062,80	1 919	2 302,80	2 291	2 749,20	1 911	2 293,20	2 111	2 533,20	2 483	2 979,60
H - 2,50M X 1,75M*	1 719	2 062,80	1 919	2 302,80	2 291	2 749,20	1 911	2 293,20	2 111	2 533,20	2 483	2 979,60
B - 3,10M X 2,05M*	2 039	2 446,80	2 239	2 686,80	2 611	3 133,20	2 263	2 715,60	2 463	2 955,60	2 835	3 402
F - 3,20M X 2,20M*	2 039	2 446,80	2 239	2 686,80	2 611	3 133,20	2 263	2 715,60	2 463	2 955,60	2 835	3 402
C - 3,50M X 2,00M*	2 103	2 523,60	2 303	2 763,60	2 675	3 210	2 333	2 799,60	2 533	3 039,60	2 906	3 487,20
E - 3,50M X 2,15M*	2 103	2 523,60	2 303	2 763,60	2 675	3 210	2 333	2 799,60	2 533	3 039,60	2 906	3 487,20
K - 3,70M X 2,20M*	2 167	2 600,40	2 367	2 840,40	2 739	3 286,80	2 403	2 883,60	2 603	3 123,60	2 976	3 571,20
J - 4,00M X 2,00M*	2 167	2 600,40	2 367	2 840,40	2 739	3 286,80	2 403	2 883,60	2 603	3 123,60	2 976	3 571,20
G - 5,00M X 3,00M*	3 318	3 981,60	3 518	4 221,60	3 891	4 669,20	3 670	4 404	3 870	4 644	4 242	5 090,40
I - 5,00M X 4,00M*	4 149	4 978,80	4 349	5 218,80	4 722	5 666,40	4 584	5 500,80	4 784	5 740,80	5 157	6 188,40
abris 8,00M X 2,00M*	2 640	3 168	2 840	3 408	3 213	3 855,60	2 924	3 508,80	3 124	3 748,80	3 497	4 196,40
emplacement jusqu'à 10 m ²	1 399	1 678,80	1 599	1 918,80	1 972	2 366,40	1 559	1 870,80	1 759	2 110,80	2 132	2 558,40
emplacement entre 11 et 20 m ²	1 975	2 370	2 175	2 610	2 547	3 056,40	2 192	2 630,40	2 392	2 870,40	2 765	3 318
emplacement entre 21 et 50 m ²	2 806	3 367,20	3 006	3 607,20	3 379	4 054,80	3 107	3 728,40	3 307	3 968,40	3 679	4 414,80
emplacement à partir de 51 m ²	5 557	6 668,40	5 757	6 908,40	6 129	7 354,80	6 132	7 358,40	6 332	7 598,40	6 705	8 046

CONSOMMATION SUR PLACE Location de chalets et emplacements pour les produits à consommer sur place : Alimentation, boissons à consommer sur place (tout type de restauration immédiate)	ARRAGEOIS ET CUA*						HORS CUA					
	AUTONOME		3KW		6KW		AUTONOME		3KW		6KW	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
A - 2,45M X 1,85M*	2 167	2 600,40	2 367	2 840,40	2 739	3 286,80	2 403	2 883,60	2 603	3 123,60	2 976	3 571,20
H - 2,50M X 1,75M*	2 167	2 600,40	2 367	2 840,40	2 739	3 286,80	2 403	2 883,60	2 603	3 123,60	2 976	3 571,20
B - 3,10M X 2,05M*	2 550	3 060	2 750	3 300	3 123	3 747,60	2 825	3 390	3 025	3 630	3 398	4 077,60
F - 3,20M X 2,20M*	2 550	3 060	2 750	3 300	3 123	3 747,60	2 825	3 390	3 025	3 630	3 398	4 077,60
C - 3,50M X 2,00M*	2 678	3 213,60	2 878	3 453,60	3 251	3 901,20	2 966	3 559,20	3 166	3 799,20	3 539	4 246,80
E - 3,50M X 2,15M*	2 678	3 213,60	2 878	3 453,60	3 251	3 901,20	2 966	3 559,20	3 166	3 799,20	3 539	4 246,80
K - 3,70M X 2,20M*	2 742	3 290,40	2 942	3 530,40	3 315	3 978	3 037	3 644,40	3 237	3 884,40	3 609	4 330,80
J - 4,00M X 2,00M*	2 742	3 290,40	2 942	3 530,40	3 315	3 978	3 037	3 644,40	3 237	3 884,40	3 609	4 330,80
G - 5,00M X 3,00M*	4 022	4 826,40	4 222	5 066,40	4 594	5 512,80	4 444	5 332,80	4 644	5 572,80	5 016	6 019,20
I - 5,00M X 4,00M*	4 853	5 823,60	5 053	6 063,60	5 426	6 511,20	5 358	6 429,60	5 558	6 669,60	5 931	7 117,20
abris 8,00M X 2,00M*	3 126	3 751,20	3 326	3 991,20	3 699	4 438,80	3 459	4 150,80	3 659	4 390,80	4 031	4 837,20
emplacement jusqu'à 10 m ²	1 399	1 678,80	1 599	1 918,80	1 972	2 366,40	1 559	1 870,80	1 759	2 110,80	2 132	2 558,40
emplacement entre 11 et 20 m ²	2 678	3 213,60	2 878	3 453,60	3 251	3 901,20	2 966	3 559,20	3 166	3 799,20	3 539	4 246,80
emplacement entre 21 et 50 m ²	4 405	5 286	4 605	5 526	4 978	5 973,60	4 866	5 839,20	5 066	6 079,20	5 438	6 525,60
emplacement à partir de 51 m ²	6 644	7 972,80	6 844	8 212,80	7 217	8 660,40	7 328	8 793,60	7 528	9 033,60	7 901	9 481,20

PLACE DES HEROS

*dimensions extérieures approximatives

PRODUITS A EMPORTER Location de chalets et emplacements pour les produits à emporter : Artisanat, décoration, arts de la table, décoration de Noël, jeux, jouets, bijouterie, habillement, accessoires et gastronomie à emporter	ARRAGEOIS ET CUA*						HORS CUA					
	AUTONOME		3KW		6KW		AUTONOME		3KW		6KW	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Chalet pyramide, ouverture 4 côtés, environ 1m70 x 1m70*	1 591	1 909,44	1 791	2 149,44	2 089	2 506,56	1 770	2 124,38	1 970	2 364,38	2 298	2 757,22
chalet environ - 3,00 M X 2,00 M*	2 039	2 446,80	2 239	2 686,80	2 611	3 133,20	2 263	2 715,48	2 463	2 955,48	2 872	3 446,52
chalet environ - 3,00 M X 2,50 M*	2 151	2 581,14	2 351	2 821,14	2 742	3 289,86	2 386	2 863,25	2 586	3 103,25	3 016	3 618,85

CONSOMMATION SUR PLACE Location de chalets et emplacements pour les produits à consommer sur place : Alimentation, boissons à consommer sur place (tout type de restauration immédiate)	ARRAGEOIS ET CUA*						HORS CUA					
	AUTONOME		3KW		6KW		AUTONOME		3KW		6KW	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Chalet pyramide, ouverture 4 côtés, environ 1m70 x 1m70*	2 000	2 400	2 200	2 640	2 498	2 998,08	2 220	2 664	2 420	2 904	2 748	3 297,60
chalet environ - 3,00 M X 2,00 M*	2 550	3 060	2 750	3 300	3 123	3 747,60	2 825	3 390	3 025	3 630	3 435	4 122
chalet environ - 3,00 M X 2,50 M*	2 688	3 225,60	2 888	3 465,60	3 279	3 934,98	2 976	3 571,50	3 176	3 811,50	3 607	4 328,10

PLACE D'IPSWICH & JEAN-MARIE PRESTAUX

*dimensions extérieures approximatives

PRODUITS A EMPORTER Location de chalets et emplacements pour les produits à emporter : Artisanat, décoration, arts de la table, décoration de Noël, jeux, jouets, bijouterie, habillement, accessoires et gastronomie à emporter	ARRAGEOIS ET CUA*						HORS CUA					
	AUTONOME		3KW		6KW		AUTONOME		3KW		6KW	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
chalet environ - 3,00M X 2,00M*	1 271	1 525,20	1 471	1 765,20	1 844	2 212,80	1 418	1 701,60	1 618	1 941,60	1 991	2 389,20
emplacement jusqu'à 10 m ²	738	885,60	938	1 125,60	1 311	1 573,20	832	998,40	1 032	1 238,40	1 405	1 686
emplacement entre 11 et 20 m ²	1 207	1 448,40	1 407	1 688,40	1 780	2 136	1 348	1 617,60	1 548	1 857,60	1 921	2 305,20
emplacement entre 21 et 50 m ²	1 911	2 293,20	2 111	2 533,20	2 483	2 979,60	2 122	2 546,40	2 322	2 786,40	2 694	3 232,80
emplacement à partir de 51 m ²	2 966	3 559,20	3 166	3 799,20	3 539	4 246,80	3 283	3 939,60	3 483	4 179,60	3 855	4 626

CONSOMMATION SUR PLACE Location de chalets et emplacements pour les produits à consommer sur place : Alimentation, boissons à consommer sur place (tout type de restauration immédiate)	ARRAGEOIS ET CUA*						HORS CUA					
	AUTONOME		3KW		6KW		AUTONOME		3KW		6KW	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
chalet environ - 3,00M X 2,00M*	1 847	2 216,40	2 047	2 456,40	2 419	2 902,80	2 051	2 461,20	2 251	2 701,20	2 624	3 148,80
emplacement jusqu'à 10 m ²	951	1 141,20	1 151	1 381,20	1 524	1 828,80	1 066	1 279,20	1 266	1 519,20	1 639	1 966,80
emplacement entre 11 et 20 m ²	1 527	1 832,40	1 727	2 072,40	2 100	2 520	1 700	2 040	1 900	2 280	2 272	2 726,40
emplacement entre 21 et 50 m ²	2 391	2 869,20	2 591	3 109,20	2 963	3 555,60	2 650	3 180	2 850	3 420	3 222	3 866,40
emplacement à partir de 51 m ²	3 686	4 423,20	3 886	4 663,20	4 258	5 109,60	4 074	4 888,80	4 274	5 128,80	4 647	5 576,40

PLACE FOCH

*dimensions extérieures approximatives

PRODUITS A EMPORTER Location d'un chalet pour les produits à emporter : Artisanat, décoration, arts de la table, décoration de Noël, jeux, jouets, bijouterie, habillement, accessoires et gastronomie à emporter	ARRAGEOIS ET CUA*						HORS CUA					
	AUTONOME		3KW		6KW		AUTONOME		3KW		6KW	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
chalet environ - 3,00M X 2,00M*	200	240	400	480	760	912	240	288	440	528	800	960

CONSOMMATION SUR PLACE Location d'un chalet pour les produits à consommer sur place : Alimentation, boissons à consommer sur place (tout type de restauration immédiate)	ARRAGEOIS ET CUA*						HORS CUA					
	AUTONOME		3KW		6KW		AUTONOME		3KW		6KW	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
chalet environ - 3,00M X 2,00M*	600	720	800	960	1 160	1 392	680	816	880	1 056	1 240	1 488

CAUTION

Chèque ou virement de caution lié à la location d'un chalet, d'un emplacement ou d'un abri (tarif unique) - encaissé lors de la sélection du candidat	1000 € HT / 1200 € TTC
---	-------------------------------

AVANTAGE ARTISAN

Remise exceptionnelle de 30% sur le tarif sélectionné si l'artisan remplit les conditions détaillées en page 11 de l'appel à candidatures 2024	30% DU MONTANT TOTAL DE LA PRESTATION RETENUE
--	--

ACOMPTE

Chèque encaissé ou virement bancaire émis lors de la sélection du candidat, non remboursable	50% DU MONTANT TOTAL DE LA PRESTATION FINALE
--	---

ACCES A L'EAU

Droit d'accès à une arrivée d'eau potable (branchement et volume définis par la Ville)	300 € HT / 360 € TTC
--	-----------------------------

CAS PARTICULIER : EMPLACEMENTS DE VENTE DE BOISSONS CHAUDES ET ALCOOLISEES SUR PLACE OU A EMPORTER

Tarif des trois emplacements	19 500 € HT / 23 400€ TTC
------------------------------	----------------------------------

RESERVE TECHNIQUE

Prix du m ² utilisé pour l'emplacement d'une réserve technique par l'exposant. L'emplacement d'une réserve technique est soumis à la validation au préalable de la mairie.	25 € HT / 30 € TTC
---	---------------------------

***Pour bénéficier du tarif arrageois/CUA, un justificatif de domiciliation d'entreprise de moins de 3 mois au nom du commerce doit être joint à votre dossier.**

SELECTION DES CANDIDATS

Critères de sélection des candidats :

- Esthétisme, finitions et cachet de la décoration du stand et de la présentation des produits proposés : **7 points**
- Qualité et originalité des produits proposés : **6 points**
- Démarche écoresponsable : **4 points**
- Démarche inclusive : **3 points**

Note sur 20 points

Critères de sélection liés au cas particulier (cf page 7) :

- Esthétisme, finitions et cachet de la décoration du stand et de la présentation des produits proposés : **7 points**
- Qualité technique des installations : **6 points**
- Démarche écoresponsable : **4 points**
- Démarche inclusive : **3 points**

Note sur 20 points

La sélection sera réalisée par un jury composé d'élus du conseil municipal, de représentants du département Culture et Attractivité et éventuellement d'experts associés.

Calendrier prévisionnel :

Publication de l'appel à candidatures : 21 février 2024

Réception des candidatures : jusqu'au 12 avril 2024 inclus.

Traitement des dossiers et notifications : du 15 au 26 avril 2024.

Sélection des candidats : entre le 13 mai et le 21 juin 2024

Réponses aux candidats : entre le 24 juin et le 5 juillet 2024

Pour les candidats sélectionnés :

Inscription définitive à réaliser avant le 15 septembre 2024.

En cas d'acceptation de votre dossier de candidature, vous recevrez un contrat de location ainsi qu'un règlement à retourner dûment complété, paraphé à chaque page et signé pour garantir votre participation et accompagné des chèques de règlements suivants :

- Un **chèque ou virement de caution de 1200€** libellé à l'ordre de « Régie Attractivité ».

A noter que la caution sera encaissée dès réception, puis remboursée si aucun défaut au règlement de la Ville de Noël, ainsi qu'aucun défaut de paiement de la part de l'exposant (retard ou non-paiement) n'aura été constaté. Un RIB correspondant au compte de la société devra être fourni pour le remboursement de la caution.

- Un **chèque ou un virement correspondant à 50% du montant total** de votre location (prix de location du chalet ou de l'emplacement sélectionné dans la grille tarifaire).

La caution est encaissée dès réception et n'est pas remboursable en cas d'annulation de la part de l'exposant.

Seul l'envoi du contrat signé et la réception des chèques et/ou virements cités ci-dessus valideront l'inscription à la Ville de Noël d'Arras 2024.

Le paiement du solde de la location du chalet ou de l'emplacement sera à réaliser impérativement **avant le 6 décembre 2024** par chèque ou virement. Tout retard de paiement, pourra engendrer l'encaissement du chèque de caution.

Un certificat d'assurance responsabilité civile en cours de validité pour l'édition 2024 vous sera demandé (pour les loueurs de chalets) ainsi que toute autre assurance nécessaire à l'exploitation de l'activité commerciale (pour les loueurs d'emplacements).

J'ai lu et j'accepte les conditions de cet appel à candidatures de la Ville de Noël 2024.

Date :

Signature du candidat :